

CCTP Domotique YOKIS

Le présent descriptif détaillé a pour objet la fourniture, la pose et la mise en exploitation d'un système domotique.

Dans le cadre du marché, une mise en service par le fabricant devra obligatoirement être réalisée afin d'assurer la validation de l'installation à la suite de laquelle sera délivrée une attestation de bon fonctionnement.

Le système domotique à mettre en œuvre sera de la marque **Yokis** basé sur une technologie **radio**.

Il permettra la commande locale, de créer des zones de commande et de centraliser tous les points de commande.

Les actionneurs seront en ajout dans l'appareillage de la marque ... prévu au marché. Les interrupteurs seront configurés en bouton poussoir.

I. Programmation du site:

Le détenteur du marché devra réaliser la programmation du site depuis l'application **Yokis Pro** qui permet le paramétrage, la mise à jour, le réglage des émetteurs et récepteurs dans le logement.

A l'issue des travaux, l'entreprise remettra un rapport d'activité comprenant pour chaque appartement :

- Plan du logement
- Position / Réglage / Nom de l'ensemble des récepteurs
- Liste exhaustive des fonctions attribuées sur l'ensemble des émetteurs

II. Description des travaux à réaliser :

Le présent marché concerne la fourniture, la pose et le paramétrage de l'ensemble du système.

Les micromodules à mettre en œuvre devront être compatibles avec tous les appareillages du marché.

Les récepteurs à encastrer devront être mis dans des boîtiers d'encastrement de 50, les émetteurs dans des boîtes de 40.

Tous les autres éléments spécifiques au système devront être mis en œuvre pour permettre d'obtenir les fonctionnalités décrites ci-après.

En parallèle des boutons poussoirs répartis dans l'appartement comme dans une installation classique, toutes les commandes seront accessibles sur smartphone, tablette par l'application Yokis Yno ou sur le moniteur du logement.

Les scénarios de bases seront à déterminer avec le maître d'ouvrage et paramétrés avant la livraison du chantier.

L'utilisateur pourra ensuite les modifier ces scénarios pour les adapter à la typologie de son foyer.

III. Garantie de bon fonctionnement :

Pendant la période de garantie de bon fonctionnement (2 ans) à compter de la date de réception, l'entrepreneur est tenu de remédier, à ses frais, à tous les désordres pouvant se produire et de faire en sorte que les équipements demeurent en l'état où ils étaient lors de la réception. L'obligation de résultat est exigée. Le matériel sera de marque **Yokis**

IV. Description des matériels à utiliser :

a) Principe de fonctionnement via la box du résident

Le YokisHub met à disposition un réseau radio local dans le logement qui permettra au résident de piloter l'ensemble des fonctionnalités domotique depuis son interphone (Miro ou HBS), un smartphone, une tablette ou un bouton poussoir mécanique

L'ensemble du logement doit être pré-programmé avant l'arrivée de l'occupant. Pour piloter son logement à distance depuis son application Yno, il suffira à l'occupant de raccorder le **Yokis Hub** sur une prise RJ45 de sa box ADSL.

Synoptique



b) Matériels à mettre en oeuvre

- Commande de volets roulants

Pré requis : Le titulaire du lot Menuiserie devra fournir un plan avec la localisation de ces attentes électriques et les documentations techniques du fabricant de volet avec les schémas de câblage du matériel installé. Le volet roulant devra être avec moteur 3 ou 4 fils pilotés par alimentation O/F.

Le micromodule radio de réf **MVR500ERP** de la marque **Yokis** devra permettre la commande des volets roulants. L'installation permettra la commande locale, la commande par zone et la commande centralisée de tous les volets roulant du logement.

Il disposera d'un contrôle de force intégré permettant ainsi de protéger les lames du volet, le moteur, et les personnes en cas d'obstacle en coupant immédiatement l'alimentation du moteur.

Il proposera aussi la gestion d'une position intermédiaire favorite et permettra un retour d'état en temps réel sur l'application Yokis Yno.

Pour des configurations spécifiques l'entreprise pourra mixer les offres de la gamme radio avec des solutions filaires.

Les points de commandes pourront être :

- ✓ Filaire (commande par bouton poussoir simple ou double) et/ou radio
- ✓ Emetteur mural Yokis
- ✓ Télécommande Yokis
- ✓ Tablette ou smartphone sous iOS ou Android via l'application Yno
- ✓ Moniteurs Homebook ou Miro
- ✓ Commande vocale google home ou équivalent



- Commande d'éclairage

Les circuits lumineux de variation des appartements seront équipés d'un micromodule radio de réf **MTV500ER** de la marque **Yokis**. L'installation permettra la commande locale, la commande par zone et la commande centralisée de tous les points lumineux du logement jusqu'à une puissance de 500w.

En plus des fonctions domotiques, le micromodule permettra de faire de la variation de lumière sur tout type de charges dimmables (leds, fluo...). Il mémoriserà le dernier niveau de luminosité.

Ce micromodule permettra des commandes mixtes radios filaires.

Les points de commandes pourront être :

- ✓ Filaire (commande par bouton poussoir simple ou double) et/ou radio
- ✓ Emetteur mural Yokis
- ✓ Télécommande Yokis
- ✓ Tablette ou smartphone sous iOS ou Android
- ✓ Moniteurs Homebook ou Miro
- ✓ Commande vocale google home ou équivalent



Les circuits lumineux non variable des appartements seront équipés d'un micromodule radio de réf **MTR2000ERP** de la marque **Yokis**. L'installation permettra la commande locale, la commande par zone et la commande centralisée de tous les points lumineux du logement jusqu'à une puissance de 2000w.

L'ensemble des modules doivent être temporisable

Ce micromodule permettra des commandes mixtes radios filaires.

Les points de commandes pourront être :

- ✓ Filaire (commande par bouton poussoir simple ou double) et/ou radio
- ✓ Emetteur mural Yokis
- ✓ Télécommande Yokis
- ✓ Tablette ou smartphone sous iOS ou Android
- ✓ Moniteurs Homebook ou Miro
- ✓ Commande vocale google home ou équivalent
- ✓



- Commande de prises commandées

Les circuits de prises des appartements seront équipés d'un micromodule radio de réf **MTR2000ERP** de la marque **Yokis**. L'installation permettra la commande locale, la commande par zone et la commande centralisée des prises définies par l'acquéreur.

Les points de commandes pourront être :

- ✓ Filaire (commande par bouton poussoir simple ou double) et/ou radio
- ✓ Emetteur mural Yokis
- ✓ Télécommande Yokis
- ✓ Tablette ou smartphone sous iOS ou Android via l'application YnO
- ✓ Moniteurs Homebook ou Miro
- ✓ Commande vocale google home ou équivalent



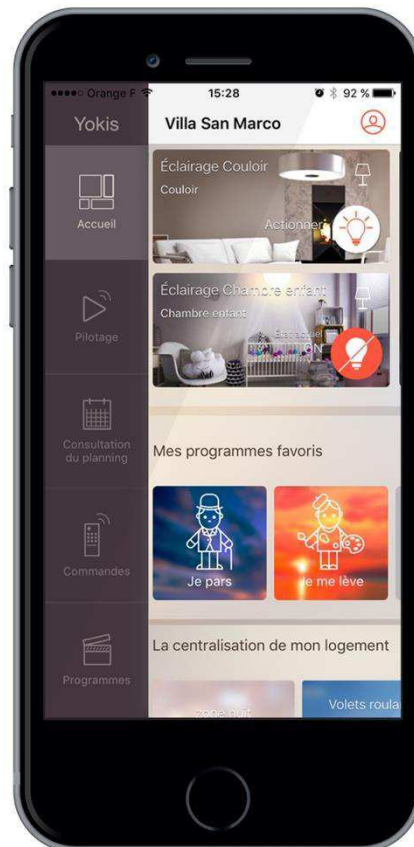
- Application YnO

L'ensemble des micromodules de la résidence devra être compatible avec l'application utilisateur **Yokis** de ref **YnO**. Pour faire fonctionner l'application **il est nécessaire d'ajouter un YOKIS HUB à l'installation**. Le Yokis HUB permet de faire le lien entre le réseau radio yokis et les interfaces IP de l'occupant

L'application Yokis YnO disponible sur IOS ainsi que sur Android permettra au résident de piloter son installation. Une fois l'application (gratuite) appairé au smartphone.

Grâce à son application l'utilisateur aura la possibilité :

- De piloter l'ensemble de son installation en local ou à distance sans configuration réseau préalable.
- De personnaliser son application (photos, noms)
- De modifier ou modifier les scénarios de son logement
- De modifier des réglages de ses modules (temporisation)
- De modifier ou d'ajouter des déclencheur de scénario (date heure, Reçurent, éphémérides, chainage)
- De partager les accès à la domotique de son logement.
- D'ajouter ou modifier des points de commande radio.



Accessoires

La solution proposée permettra de rajouter des points de commande déportés.

- Par des télécommandes porte-clés de référence **TLC4CP** et **TLC8CP** de la marque **Yokis**



- Par des télécommandes à poser de référence **GALET8TP** de la marque **Yokis**



- Par des télécommandes murales de référence **TLM1P45P**, **TLM2P45P**, **TLM4P45P**

**V. RECEPTION DES TRAVAUX**

La réception des travaux ne pourra avoir lieu qu'après que l'installateur ait fourni :

- * **Les notices techniques** du matériel installé et les certificats de garantie correspondants.
- * **Le rapport de fin d'installation**
- * **Référence mise en service => AMSCO**

La réception des travaux sera prononcée en présence d'un représentant du Maître d'Ouvrage, du titulaire du présent marché et du Maître d'Œuvre.

La présence du fournisseur du matériel pourra être demandée par le Maître d'Ouvrage.